

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/09/2021

Absents excusés : Lucie DUMAS (procuration à Valérie MURET), Jean-Michel CASTANET (procuration à Didier BERGUES)

PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU MAMOUL

Madame Josette FROMENTEZE présente la synthèse du Plan Pluriannuel de gestion du Mamoul mis en place pour 10 ans avec un grand nombre d'actions visant à la restauration des fonctions naturelles du cours d'eau portant également sur l'hydromorphologie et la qualité de l'eau. Les collectivités territoriales, la Chambre d'Agriculture, les agriculteurs du bassin versant sont associés à l'élaboration de ce P.P.G. via un comité de pilotage.

Les P.P.G. permettent des financements conséquents de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Région Occitanie ainsi que du FEDER.

VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du suivi au point à temps de l'ensemble des voiries communales.

Les routes de Caillon à Port de Barrié et de la RD14 à Félines ont été refaites. Il reste un tronçon d'environ 60 m au niveau du Pont de Caillon pour lequel l'enrochement doit être refait.

ECOLE PROVISOIRE

La mise en place de l'école provisoire est en cours à la Maison des Bons Enfants.

Trois salles de classe seront créées permettant un accueil similaire aux salles du bâtiment scolaire. La petite salle servira de dortoir. L'espace devant la façade sera sécurisé. Des toilettes aux enfants seront mises en place.

Le service de garderie et le temps cantine se feront dans les locaux habituels.

La route sera complètement fermée pour assurer la sécurité des élèves pendant les déplacements. Un système de feu rouge sera mis en place.

AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ce dossier qui est actuellement en Phase PRO (projet) et qui va permettre la mise en place des appels d'offres. Il a évolué afin de tenir compte des prescriptions liées au projet No Watt et à l'obtention de la médaille OR dans le cadre des Bâtiments Durables Occitanie. La maîtrise d'œuvre sera modifiée en conséquence.

CAMP CABROL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le classement des parcelles propriétés de Madame Béatrice JOULIA et Monsieur Henri JOULIA situées à Camp Cabrol en zone AU.

L'ensemble de ces terrains, d'une surface de 27 270 m² font l'objet d'une O.A.P. dans le cadre du P.L.U. en vigueur actuellement.

Considérant la conformité de ce projet avec les objectifs des O.A.P. et du P.L.U., la présence des réseaux (EDF, Telecom, Eau, Assainissement) à proximité immédiate, la volonté du Conseil Municipal de Prudhomat de poursuivre et de respecter les principes d'aménagement sur ce secteur considérant également une mixité de lots avec des espaces publics, des parkings, des voies piétonnes et une sécurisation des entrées, le Conseil Municipal approuve ce projet de lotissement à Camp Cabrol.

GRAVIERE DE REINGUES

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'avocat représentant la SCI La Drague formulant un recours amiable et demandant le retrait de la délibération n°2021-053 du 4 juin 2021 concernant la demande de création d'une zone de préemption espace naturel sensible sur le site de la gravière à Prudhomat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Département de labelliser le site de la gravière et de mettre en place un périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur l'ensemble des parcelles concernées et de déléguer le droit de préemption à la commune de Prudhomat.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dysfonctionnements de la station d'épuration liés à l'arrivée massive d'eaux pluviales.

Il propose au Conseil Municipal de réaliser un diagnostic réseau afin d'identifier l'ensemble des désordres responsables des entrées d'eaux claires parasites et d'établir un programme de travaux pour les supprimer.

Il est donc proposé de recruter un bureau d'études pour la réalisation du diagnostic et ensuite un Maître d'œuvre pour la réalisation des travaux nécessaires.

Monsieur le Maire précise que ces études pourront prétendre au soutien de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son XIème programme ainsi que du Département.

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention avec le SYDED d'un montant de 10 175 € TTC pour accompagner la commune dans cette démarche.

PARKING CHATEAU DE CASTELNAU

Monsieur Didier BERGUES informe le Conseil Municipal des difficultés de fonctionnement du parking du Château de Castelnaud au cours de l'été 2021 notamment à la borne de lecture du QR qui permet d'actionner la barrière de sortie. Un aménagement complémentaire va être réalisé.

VENTE MAISON BREL

La signature de l'acte définitif de la vente de la Maison Brel a eu lieu le 20 août dernier pour un montant de 115 000 €. En fin d'année, le compte de résultat sera divisé entre les Communes de Prudhomat et de Loubressac.

COLLEGALE

Les travaux se poursuivent par la réfection de la toiture du clocher. L'évacuation des eaux usées de la Maison des Moines a été revue et sécurisée. Les travaux de maçonnerie se poursuivront après le démontage des échafaudages.

QUALITE DE L'EAU

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'une lettre de certains habitants portant sur la qualité de l'eau. Il apporte des précisions concernant les analyses de pesticides qui mettent en avant un dépassement du seuil au niveau du métolachlore. La quantité est fixée à 0,10 Ug/l. Les analyses mensuelles font apparaître un dépassement de l'ordre de 0,01 à 0,02 Ug/l.

Un avis de l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) fixe à 510 Ug/l (soit 5000 fois plus le seuil sanitaire en dessous duquel aucun effet néfaste sur la santé n'est avéré).

Monsieur le Maire rappelle l'engagement soutenu et régulier de la municipalité autour du captage de Camp Delmas avec notamment un traitement par U.V. en complément du traitement au chlore.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du grand nombre de renouvellement des locataires durant l'été.

Le logement du Presbytère est occupé depuis le 1^{er} juillet par Mr BEAUTE et Mme PIXOVA.

Le logement gauche de La Maison Lafage est loué à Mr DELASSUS et Mme HALLOUIN.

Le logement gauche de la Maison Couzi est loué depuis le 1^{er} septembre à Mme Cécile COUDERC.

La Maison Salgues a été relouée à compter du 5 août à Mme SIMONNEAU.

Le logement Haut de la Maison Lachaud est loué depuis le 1^{er} septembre à Mme TALLANDIER et Mr MERLIN.

Divers travaux de nettoyage, d'entretien et de réparations ont été réalisés dans ces logements.

CHAMPS DE NICOLE – ACHAT PARCELLE MESSIEURS VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du Lotissement Champs de Nicole pour lequel il est nécessaire d'acheter à Messieurs VILLAGE Roland et Patrice une bande de terrain cadastrée AC 418 d'une surface de 131 m² au prix de 22 € le m². Cette parcelle permettra de réaliser une voie d'accès vers la dernière parcelle pour laquelle un compromis de vente est en cours.

ENQUETE PUBLIQUE VENTE TERRAIN COMMUNAL AU MOLINIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Jean-Claude SOURZAT qui souhaite faire l'acquisition de la parcelle communale AE 65 de 26 m² située au « Molinié » jouxtant la propriété familiale cadastrée AE 295.

- Considérant la situation de cette parcelle complètement enclavée,
- Considérant que cette parcelle est utilisée depuis toujours comme jardin par la famille SOURZAT,
- Considérant le projet de restauration des maisons appartenant à la famille SOURZAT,
- Considérant que tous les frais liés à cette vente seront pris en charge par la famille SOURZAT,

Le Conseil Municipal approuve cette proposition décide de lancer une procédure de vente.

RENTREE SCOLAIRE

Monsieur Olivier PAGES fait le compte-rendu de la rentrée scolaire :

- Cette année notre RPI accueille 98 enfants. 61 à Prudhomat et 37 à St Michel Loubéjou.
- Suite à la demande de certains parents, la garderie est ouverte le matin à partir de 7h15.
- Le protocole sanitaire est appliqué avec le non brassage des groupes.
- Ysalie NADAUD est actuellement en formation pour l'obtention de son diplôme d'auxiliaire de puériculture.
- Divers petits travaux d'entretien ont été réalisés au cours de l'été.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

FPIC 2021

Le FPIC (Fond National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) est un système de péréquation mis en place par l'Etat afin de répartir la richesse nationale suivant différents critères qui ne sont pas connus au moment de l'élaboration du budget.

Cette année, notre commune sera bénéficiaire d'un montant de 12 687 €.

REPAS FIN D'ANNEE DES AINES

Le traditionnel repas de fin d'année des aînés ne pouvant pas avoir lieu cette année encore en raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal décide d'offrir un coffret cadeau aux personnes âgées de plus de 80 ans ainsi qu'à toutes celles de plus de 65 ans en situation de difficulté.

Ces moments de rencontres permettront avant tout de maintenir un lien social et humain dans ces périodes délicates.

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 8 octobre 2021 à 20h30

SEANCE LEVEE A 23H30

Le Maire

